



AVIS COMPLEMENTAIRE D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE CLERMONT L'HERAULT

En exécution de l'arrêté du Maire n° URB-2023-17 de la Commune de Clermont l'Hérault du 17 octobre 2023, il est actuellement procédé à une enquête publique sur le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de Clermont l'Hérault, pour une durée de 33 jours consécutifs **DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023 à 8h00 AU LUNDI 18 DECEMBRE 2023 à 12h00.**

En exécution de l'arrêté du Maire n° URB-2023-19 de la Commune de Clermont l'Hérault du 29 novembre 2023, il est décidé de prévoir des permanences supplémentaires du commissaire-enquêteur, celles prévues initialement restant inchangées.

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public (permanences) pour recevoir ses observations et propositions à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) les :

- **jeudi 16 novembre 2023 de 8h00 à 12h00**
- **vendredi 24 novembre 2023 de 14h00 à 18h00**
- **mercredi 6 décembre 2023 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**
- **lundi 11 décembre 2023 de 8h00 à 12h00**
- **lundi 18 décembre 2023 de 8h00 à 12h00**

Il est rappelé que :

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, composé des pièces et éléments requis, au choix :

- **sous format papier** à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle (signalés à l'entrée de la Mairie et sur son site internet) ;
- **sous format numérique** sur le site internet de la Commune de Clermont l'Hérault (<https://www.ville-clermont-herault.fr> – rubrique : Vie pratique- Aménagement du territoire) et sur un poste informatique à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie.

En outre, la copie du dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner et adresser ses observations et propositions, au choix :

- **sur le registre d'enquête papier** consultable et mis à disposition à la Mairie de Clermont l'Hérault (Place de la Victoire 34800 Clermont l'Hérault) aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la Mairie.
- **par courrier** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur -Mairie de Clermont l'Hérault Place de la Victoire, BP 1, 34 800 Clermont l'Hérault avec la mention « ne pas ouvrir ».
- **par courriel** à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur à l'adresse revisiongeneraleduplu@ville-clermont-herault.fr avec pour objet « enquête publique révision PLU ».

La Commune de Clermont l'Hérault est responsable du plan et le public pourra demander des informations sur le plan auprès du Service Urbanisme de la Commune.

Le reste des modalités et des informations de l'enquête publique demeurent inchangées.

Le Maire